

## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU BUDGET 2023 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière par intérim, que le conseil de la Ville de Sainte-Catherine adoptera le budget pour l'exercice financier 2023 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2023-2024-2025 lors d'une séance extraordinaire qui aura lieu le **mardi 13 décembre 2022 à 19 h**, à la salle du conseil sise au 5465, boulevard Marie-Victorin, Sainte-Catherine.

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget et sur le programme triennal d'immobilisations.

Le présent avis est donné conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Donné à Sainte-Catherine, ce 25 novembre 2022



Danielle Chevette, greffière par intérim